

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMPIGNY

Projet du document graphique modifié  
Echelle: 1:2000ème

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Champigny dans le cadre de la déclaration de projet de la ZA "Les Sables"

PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE  
MODIFICATION APPORTÉE A LA ZONE 2AUX



Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

LÉGENDE

- Informations :**
- Prescriptions acoustiques aux abords des voies bruyantes
- Prescriptions :**
- P - Eléments de paysage, de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
  - Espace boisé classé
  - Espace boisé classé à supprimer
  - OAP
  - Emplacement réservé
  - E - Emplacement réservé aux ouvrages publics
  - SMS (Servitude de Mixité Sociale) - Emplacement réservé logement social/mixité sociale
  - STL (Secteur avec Taille de Logement) - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
- Zones et secteurs du plan :**
- UA: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat
  - UB: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat
  - UC: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat
  - UDA: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat
  - UDB: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat
  - UE: Zone urbaine mixte à dominante d'équipement
  - UXa: Secteur urbain à dominante d'activités
  - UXb: Secteur urbain à dominante d'activités
  - UXc: Secteur urbain à dominante d'activités
  - UXd: Secteur urbain à dominante d'activités
  - 1AUX: Zone à urbaniser à dominante d'activités
  - ~~2AUX: Zone à urbaniser à dominante d'activités~~
  - 1AUXa: Zone à urbaniser à dominante d'activités
  - 1AUa: Secteur à urbaniser mixte à dominante d'habitat
  - 1AUB: Secteur à urbaniser mixte à dominante d'habitat
  - N: Zone naturelle et forestière
  - A: Zone agricole

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER V1	12 384 m²	Réalisation d'un échangeur	Etat
ER V2	18 774 m²	Réalisation d'un échangeur	Etat
ER E (équipement public)	17 057 m²	Ouvrage, équipement et bâtiment public	Commune et/ou Reims Métropole
ER SMS (servitude de mixité sociale)	1 273 m²	Programme de logement en vue de la réalisation de la mixité sociale (L.123-2 du Code de l'Urbanisme)	Organismes prévus à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation et/ou Commune et/ou Reims Métropole

